

ARRÊTÉ n°G2024_052

Arrêté fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur au titre de la promotion interne pour l'année 2024

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L523-1 et L523-5,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Considérant les dispositions du décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale et notamment l'article 9,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant dispositions particulières du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté en date du 22/12/2020 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord du 10 décembre 2020 sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne,

Vu les quotas de promotion interne et les recrutements dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux intervenus dans les collectivités territoriales affiliées au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord qui ont permis d'ouvrir 27 postes pour l'accès au grade de rédacteur,

Après examen des 363 propositions au regard des critères d'appréciation définis par les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne,

ARRÈTE

Article 1er : La liste d'aptitude au grade de rédacteur au titre de la promotion interne pour l'année 2024 est arrêtée comme suit :

ÉTABLISSEMENT	GENRE	NOM PATRONYMIQUE	NOM USUEL	PRÉNOM
C.A. de CAMBRAI	Madame	LESUR		Aurore
C.C.A.S. de GRAVELINES	Madame	BORREGO	SCHOEMAECKER	Alexandra
Mairie d'ANZIN	Madame	DELFORTERIE		Catherine
Mairie d'AVESNES-LE-SEC	Madame	ROUPIN	LEMPEREUR	Nathalie
Mairie de BOUVINES	Madame	FELIX		Jennifer
Mairie de BRAY-DUNES	Madame	GOSSART	ALLOY	Séverine
Mairie de COMINES	Madame	MEUNIER	BOUCKENOOGHE	Delphine
Mairie de DECHY	Monsieur	PILLOT		Vincent
Mairie de DENAIN	Madame	DIERKENS		Sylvie
Mairie de DOUCHY LES MINES	Madame	LESOT	DECLERCQ	Murielle
Mairie d'ESCAUDEOEUVRE	Madame	QUINIO	BOUTEMAN	Alexandra
Mairie de FLERS-EN-	Monsieur	CROMBEZ		Bruno

ESCREBIEUX				
Mairie de FOURMIES	Madame	LEGRAND		Barbara
Mairie de FRESNES-SUR-ESCAUT	Madame	BRIQUET	DEZOTEUX	Claudia
Mairie d'HAUBOURDIN	Madame	MESSAOUDI	GEENENS	Frekia
Mairie de LA GORGUE	Madame	VERHAEGHE	MOREL	Nathalie
Mairie de LYS-LEZ-LANNOY	Monsieur	HESPEL		Jonathan
Mairie de MARQUETTE EN OSTREVANT	Madame	CARETTE	ETUIN	Rosine
Mairie de MERVILLE	Madame	FACHE		Catherine
Mairie de SAINT-AMAND-LES-EAUX	Madame	ATMANI		Fatima
Mairie de TRITH-SAINT-LEGER	Madame	BOCCALEONI	BOIVIN	Patricia
Mairie de VERLINGHEM	Madame	HAUSPIE		Céline
Mairie de WAHAGNIES	Madame	CAULIEZ	CARETTE	Catherine
Mairie de WAMBRECHIES	Madame	DEVYLERRE		Marie
Mairie de WERVICQ-SUD	Madame	PASSION		Elodie
S.I.V.U Comité des âges du Pays Trithois	Madame	MARTINACHE		Nathalie
SMTD	Madame	MUCHEMBLE	ADAMSKI	Brigitte

Article 2: La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Nord et Messieurs les Sous-préfets.

Fait à Lille
Le Président,

Maire de MOUVAUX

LE PRESIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr